



**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Étrangères

وزارة الشؤون الخارجية

**COMMUNICATION**

de Son Excellence Monsieur Abdelkader Messahel,  
Ministre des Affaires Etrangères,

sur la

*"Journée Internationale du vivre ensemble en paix"*

Devant la 204<sup>ème</sup> session du Conseil Exécutif de l'UNESCO

(Paris, le 10 avril 2018)

**Monsieur le Président,  
Madame la Directrice Générale de l'UNESCO,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Je suis particulièrement honoré de l'opportunité qui m'est offerte de m'adresser à votre auguste Conseil, en ce haut lieu de la connaissance et de l'échange, pour partager avec vous, en toute humilité, l'expérience vécue par mon pays, l'Algérie, et le cheminement difficile qui a été le sien depuis la tragédie qu'il a connue, voilà trois décennies, et où, mille fois, il a failli perdre son âme, face à la barbarie, avant d'en émerger plus fort que jamais, réconcilié avec lui-même et déterminé à tourner la page du passé et à entrer de plain-pied dans une nouvelle phase de son histoire, celle du vouloir vivre ensemble en paix.

Pour cela, il a fallu qu'il exorcise les démons qui l'avaient, un moment, habité, qu'il retrouve ses repères, un temps, égarés et qu'il réhabilite surtout les référents identitaires et les valeurs ancestrales qui l'ont, depuis des temps immémoriaux, guidé et qui s'appellent résilience, pardon, tolérance, dialogue et solidarité.

Mais avant tout, permettez-moi de vous dire toute l'émotion qui m'étreint lorsque je me remémore le discours historique empreint d'humanisme et de tolérance prononcé, sous ce même toit, voilà treize ans, presque jour pour jour, par le Président Abdelaziz BOUTEFLIKA, lors d'une "Conférence sur le dialogue entre les civilisations".

Au moment où les idéologues de l'Apocalypse s'employaient à faire accréditer la thèse d'un choc imminent entre la civilisation occidentale et la civilisation musulmane et prédisaient la fin de l'Histoire, le Président de la République préférait, lui, voir un monde en marche vers le bonheur, sachant que ce bonheur, "notre rêve à tous dépend de notre capacité à comprendre l'autre, à l'accepter dans toute sa diversité, une diversité qui, loin de constituer un handicap, peut-être, si elle est intelligemment mise à contribution au service du genre humain, une source de progrès pour l'humanité".

Tout est dit dans cette phrase. C'est cette vision d'une société de tolérance et d'ouverture enracinée dans son histoire et, en même temps, tournée vers la modernité, dont il a voulu faire une réalité en Algérie, un objectif d'autant plus difficile à réaliser que l'Algérie commençait à peine à s'extraire d'une tragédie qui l'avait laissée exsangue. De fait, pendant toute une décennie, il a fallu affronter, dans l'indifférence générale de la communauté internationale, l'abominable hydre terroriste, qui s'était fixé pour objectif de détruire l'Etat et ses institutions, commettant les pires actes de barbarie, contre les populations et ciblant en priorité les femmes, les intellectuels et les agents de l'Etat, détruisant les infrastructures, les écoles, les édifices publics et jusqu'aux récoltes des paysans.

Ce n'est que grâce à la résilience du peuple algérien mobilisé autour de ses forces de sécurité, sous l'égide de la valeureuse Armée Nationale Populaire et au prix d'innombrables sacrifices, que le terrorisme finira par être contenu puis terrassé.

Mais même militairement défaite, la bête immonde demeurait redoutable et pouvait, à tout moment, se relever et reprendre son œuvre de mort et de destruction.

C'est fort de cette conviction que, dès son élection en 1999, le Président Abdelaziz Bouteflika entreprit de mettre en place une stratégie d'ensemble visant tout à la fois à mettre définitivement fin à la violence terroriste et à réconcilier une nation blessée et meurtrie avec elle-même.

Une Loi dite la Loi sur la Concorde Civile offrant l'amnistie aux membres de groupes terroristes qui déposent les armes et s'engagent à respecter la Constitution et les lois de la République fut ainsi promptement adoptée par référendum. Elle eut pour effet de générer un large mouvement de redditions parmi les groupes terroristes, épargnant ainsi des dizaines de milliers de vies humaines, et d'initier un processus de retour progressif à la normalité et à la sécurité pour des millions de citoyens algériens éprouvés par des années de terrorisme aveugle.

Si la violence terroriste baissa en intensité de manière très significative, les racines du mal n'avaient pas été pour autant extirpées et les plaies étaient encore béantes.

Cette situation requérait un traitement global prenant en compte tous les éléments constitutifs de la crise et des causes qui la sous-tendent et la réconciliation entre tous les Algériens s'imposait comme la voie à suivre pour y parvenir.

La réconciliation étant un effort sur soi que chaque Algérien se devait d'accomplir pour transcender sa rancœur et son ressentiment et pardonner à son ennemi d'hier, elle ne pouvait être imposée d'en haut et ne pouvait donc se produire que par un acte volontaire d'adhésion.

Un projet de Charte sur la paix et la réconciliation nationale, initié par Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, fut ainsi soumis au peuple en 2005 qui l'adopta massivement par référendum populaire.

En approuvant ce texte à une écrasante majorité, les citoyens algériens épuisés par une longue décennie de tueries ont entendu démontrer qu'ils étaient prêts à faire le pas et à se pardonner mutuellement et à tourner ainsi définitivement la page de ce douloureux passé.

Si cette Charte eut pour résultat immédiat de provoquer une nouvelle vague de redditions de terroristes, elle enclencha surtout un solide mouvement collectif d'apaisement des esprits et des cœurs.

Traumatisés et meurtris par ce qu'ils ont enduré, subi et vécu, les Algériens ont entrepris de se reconstruire en puisant dans leur histoire millénaire et en se les réappropriant les ressorts, les valeurs et les principes qui les avaient maintenus soudés en tant que nation face à l'adversité et face à toutes les occupations et les agressions qu'ils avaient subies et dont ils avaient triomphé.

Cet exercice, à l'évidence douloureux, prit autant de temps qu'il est nécessaire à l'être humain pour trouver la force et le courage de pardonner offrant ainsi au peuple algérien toute sa capacité de renouer avec la normalité et retrouver l'ensemble de ses repères.

Cette tragédie nationale, c'est tout le peuple algérien, dans toutes ses composantes, qui en a été victime. C'est donc à ce titre que la Charte pour la paix et la réconciliation nationale dispose que toutes les victimes, quelles qu'elles soient, ont donc droit à la protection et à la prise en charge de l'Etat. Grâce à cette magnanimité et à ce sens élevé du pardon, le peuple algérien en est sorti grandi et aguerrri. Il a surtout pris pleinement la mesure des dangers dont l'extrémisme violent est porteur, y compris pour les sociétés les plus soudées.

L'architecture politique, juridique et judiciaire mise en place dans le cadre de la mise en œuvre de la réconciliation nationale autour de principes, de règles et d'exigences ne souffrant aucune ambiguïté, apporte des réponses claires et des garanties solides à tous ceux qui ne veulent, à aucun prix, voire se reproduire le cauchemar qu'ils ont vécu.

Décriée au moment de son adoption par certaines ONG au motif qu'elle constituerait une forme d'absolution de tous ceux qui ont fait couler le sang des Algériens, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale s'est révélée être un puissant levier pour la reconstruction du tissu de la nation et la reconstitution de la cohésion nationale et de l'unité du pays.

Pour autant, la vigilance reste plus que jamais de rigueur surtout au moment où la radicalisation progresse dans nombre de pays.

Une stratégie globale et multisectorielle impliquant le politique, l'économique, le social, l'éducationnel, le religieux et le culturel est aujourd'hui activement mise en œuvre en vue d'éliminer tout ce qui est de nature à favoriser la radicalisation des esprits et la dissémination d'idées extrémistes, du fait de la marginalisation et de l'exclusion en particulier chez les jeunes.

Cette stratégie s'affirme à travers des politiques économiques, sociales et culturelles visant à améliorer les conditions et le cadre de vie des citoyens, à assurer la justice sociale, à moderniser la gouvernance de l'économie, de l'administration, de l'éducation et des loisirs. Un effort est fait, en parallèle, en direction de l'école, de la mosquée, du mouvement associatif et des institutions publiques, pour promouvoir les valeurs du partage, du pardon, de la tolérance, de l'ouverture sur l'autre, du respect de la différence, de l'inclusion, de la solidarité, du dialogue et du rejet de la violence.

Cette politique s'est également appuyée sur le renforcement de la démocratie, comme choix stratégique et comme antidote au discours exclusiviste et de haine porté par les extrémistes.

En réhabilitant nos référents identitaires et nos valeurs ancestrales et en nous réappropriant notre histoire dans sa triple dimension Amazigh, Arabe et musulmane, en faisant de Tamazight une langue nationale et officielle au côté de la langue arabe et de Yennayer, le nouvel An berbère, une fête nationale, nous avons consolidé le processus de

reconstruction de notre tissu social et de notre cohésion nationale sur un socle solide, animés par la volonté de vivre ensemble en tant que nation apaisée et désireuse de vivre en harmonie avec toutes les nations du monde et de partager avec elles son expérience.

C'est dans cet esprit, que l'Algérie a lancé, lors de la dernière session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, son initiative en vue d'instaurer une journée internationale du vouloir vivre ensemble en paix.

Adoptée, par consensus, par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 8 décembre dernier, la résolution 72/130 a proclamé le 16 Mai de chaque année, "journée internationale du vivre ensemble en paix" qui constituera désormais une opportunité pour la mobilisation continue des efforts déployés par la Communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la fraternité.

Dans cette résolution, l'Assemblée Générale souligne également l'occasion d'exprimer le désir de vivre et d'agir ensemble, unis dans la différence et dans la diversité, en vue de bâtir un monde viable reposant sur la paix, la solidarité et l'harmonie et invite les Etats membres à agir en faveur de la réconciliation afin de contribuer à la paix et au développement durable et à inciter les êtres humains au pardon et à la compassion.

L'UNESCO, dont l'Acte constitutif rappelle que "les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes et que c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix" et qui, avec l'Alliance des civilisations de l'ONU, joue un rôle si crucial dans le domaine du dialogue interculturel et de la promotion de la culture de la paix et de la non-violence se voit, par cette résolution des Nations Unies, confier le mandat de faciliter la célébration de la Journée Internationale du vivre ensemble en paix en collaboration avec d'autres organismes compétents.

L'Algérie est confiante que l'UNESCO saura assumer la nouvelle mission qui lui est confiée et ne ménagera aucun effort pour que cette journée, pour laquelle le gouvernement algérien a mis en place un dense programme d'activités impliquant tous les secteurs concernés, pour faire de cette journée, nous l'espérons, une dynamique pour la paix et la tolérance qui rayonnera sur l'ensemble de la planète.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**